



Droit de passage dans un lotissement et voisin alcoolique

Par **angele314**, le **09/07/2009** à **11:10**

Bonjour,

Je viens vers vous car nous vivons dans un lotissement et pour accéder à notre maison nous devons passer par un passage communal, c'est la seule maison qui a le droit de passage.

Or notre voisin rentre toujours chez lui de ce côté alors que sur le cadastre, il est notifié que sur le côté où il passe "accès véhicule interdit". Ce qui me dérange le plus c'est qu'il est alcoolique et il fait des dérapages lorsqu'il est ivre... et les enfants du lotissement empruntent cette desserte. Et le bruit dérange également...

De plus, son terrain n'est pas entretenu et les herbes derrière chez lui (et qui touchent notre terrain) sont presque aussi hautes que sa maison...

Ses chiens sont attachés à 2 m. de corde.

Tout ça fait beaucoup pour nous et nous avons prévenu le maire et la gendarmerie qui doivent s'en occuper en évitant les représailles envers nous car il nous a insultés... en crise